

LE CUI CAE 7H

Le contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement
dans l'emploi 7 heures

Un outil pour l'insertion à destination
des collectivités locales et des associations

LE CUI CAE 7H

une première étape
dans le parcours
d'insertion
pour reprendre
confiance en soi



un outil d'insertion
socioprofessionnel
pour développer
et acquérir des
compétences.



POUR QUI ?

Des personnes **bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA)** qui ne travaillent pas, qui sont volontaires pour reprendre une activité mais qui ne sont pas encore en mesure d'intégrer un emploi de 20h ou plus.



POUR QUELLE DURÉE ?

7 heures de travail hebdomadaires.

Elles peuvent être réparties librement en fonction des contraintes et des besoins respectifs de l'employeur et du bénéficiaire de RSA.

Contrat de six mois renouvelable.

Possible passerelle vers un CUI de 20h.



POUR QUEL OBJECTIF ?

Construire un parcours progressif de **retour à l'emploi.**



QUELS ENGAGEMENTS POUR L'EMPLOYEUR ?

- Offrir un poste et un **environnement de travail propices à l'insertion**.
- Désigner un **tuteur** qui accompagne le salarié au quotidien dans son travail.



Le **référént RSA assure un suivi de la personne** pendant la durée du contrat.



AIDE À L'EMPLOYEUR

L'employeur perçoit une aide financière du Département, à hauteur de **95 % du SMIC horaire brut pour 7 heures de travail hebdomadaires**.



**SI VOUS SOUHAITEZ EMBAUCHER
DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA EN CUI CAE 7H**

contactez le service insertion vers l'emploi
du Département de la Manche :

☎ 02 33 77 78 27

✉ CUI@manche.fr